



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la société MSE Les Rosières, dont le siège social est situé au 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34967 MONTPELLIER, de sa déclaration du 22 octobre 2021, concernant une demande de modification d'un parc éolien comprenant huit éoliennes et deux postes de livraison, situé sur le territoire des communes de VERMANDOVILLERS et LIHONS.

La modification concerne d'une part, la suppression de deux éoliennes (E2 et E5) et d'autre part, le déplacement d'un poste de livraison (PDL 2) de 7,95 mètres.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donné acte pourra être opposé à la société MSE Les Rosières lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **26 NOV. 2021**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA